

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

Madame Nicole Raymond, maire par intérim, déclare la séance ouverte à 20h16.

Elle remercie les 13 conseillers en exercice, tous présents à cette réunion et le public, présences qui marquent leur attachement à notre village. Elle rappelle que les débats du Conseil municipal sont publics. Le public doit s'abstenir de toute intervention ou de toute manifestation. Le maire a seul la police de l'assemblée.

Avant d'entamer les délibérations, Mme Raymond lit la lettre du Préfet relatif à la démission de Marc Gibert et l'intérim. Avant l'élection d'un nouveau maire ou mairesse, il faut procéder à des élections partielles pour élire 2 nouveaux conseillers municipaux : les dates seront communiquées par arrêté préfectoral ; puis pourra avoir lieu l'élection du maire ou mairesse, des adjoints et des délégués de la commune auprès des syndicats.

DELIBERATIONS

1. Délibération portant délégation de fonctions du Conseil au maire par intérim :
 - a. Délimite les fonctions remplies par le maire par délégation du Conseil
 - b. Pour : 12 – abstention : 1
2. Délibération portant sur l'approbation du compte de gestion de la commune pour l'année 2015 :
 - a. Le compte est sincère et véritable
 - b. Voté à l'unanimité
3. Délibération portant sur l'approbation du compte de gestion du CCAS pour l'année 2015 :
 - a. Le compte est sincère et véritable
 - b. Voté à l'unanimité
4. Délibération portant sur la création d'une taxe communale applicable sur les commerces ambulants
 - a. Le principe de la mise en place de cette taxe avait été débattu en 2015. Sa mise en oeuvre dépendait de la réalisation par la commune d'actions en faveur du tourisme, ce qui est prévu au budget de 2016. Il ne s'applique qu'aux commerces ambulants, forains, camions-vente occupant un emplacement situé sur le territoire communal.
 - b. Pour : 9 – abstentions : 4
5. Délibération portant sur la taxe de séjour applicable aux propriétaires de chambre d'hôtes
 - a. Le principe de la mise en place de cette taxe avait été débattu en 2015. Sa mise en oeuvre dépendait de la réalisation par la commune d'actions en faveur du tourisme, ce qui est prévu au budget de 2016.
 - b. Pour : 8 – abstentions : 5
6. Délibération portant sur la conséquence budgétaire de la décision du Conseil municipal du 19/03/2015 décidant du retrait de la commune de Dions du SIVU des Meyranes et décidant de ne pas inscrire d'ouverture de crédit à ce titre dans le budget 2016 : voté à l'unanimité.
7. Délibération portant sur l'approbation du budget de la commune pour l'exercice 2016
 - a. Il reprend le résultat reporté de 2015 de 231 011€ et les restes à réaliser pour un montant de 844 043€, essentiellement pour les travaux de voirie, réfection des berges de la Braune et chemins ruraux.
 - b. Voté à l'unanimité
8. Délibération portant sur l'approbation du budget du CCAS pour l'exercice 2016 : voté à l'unanimité
9. Délibération portant sur la dissolution du CCAS en tant que service à comptabilité distincte à effet au 31/12/2016 et transfert du résultat de l'exercice 2016 sur la ligne budgétaire CCAS du budget de la commune. Voté à l'unanimité.
10. Délibération autorisant le maire à recruter M. Denis Saussine (CDD de 6 mois) et Mme Karine Novack, stagiaire de la fonction publique territoriale. Voté à l'unanimité.
11. Délibération portant attribution de l'indemnité d'administration et de technicité à l'ensemble des personnels stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale. Voté à l'unanimité.
12. Délibération autorisant le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels et à la convention d'inspection santé et sécurité au travail : prorogation des effets de la convention du 15 janvier 2013, au 31/12/2016. Voté à l'unanimité.
13. Délibération portant approbation pour que la commune se porte maître d'ouvrage du projet d'aménagement des berges de la Braune Voté à l'unanimité.
14. Délibération autorisant Mme le Maire par intérim à solliciter le Préfet afin d'obtenir les autorisations administratives nécessaires au titre du code de l'environnement pour le projet d'aménagement des berges de la Braune Voté à l'unanimité.
15. Délibération portant sur le taux des taxes foncières Voté à l'unanimité.

La maire déclare la séance close à 21 h 52

Le maire par intérim
Nicole Raymond

